

Association canadienne du sport collégial

Perfectionnement des entraîneurs : état des lieux 2011

Introduction

Les institutions membres de l'ACSC sont desservies par plus de 700 entraîneurs à la grandeur du Canada. Ces entraîneurs peuvent s'adonner à leur passion pour leur sport et développer et parfaire leurs compétences afin de devenir des membres à part entière du système sportif canadien. L'ACSC est fière de créer ces occasions pour les entraîneurs et s'est engagée à ce que nos étudiants-athlètes aient accès à des entraîneurs certifiés et expérimentés.

Le présent sondage visait à recueillir des renseignements de la part des membres de l'ACSC susceptibles de servir à déterminer sur quels domaines du perfectionnement des entraîneurs nous devrions nous concentrer dans le cadre du plan stratégique 2012-2015 et à réunir de l'information à l'intention des responsables des politiques du sport et des gestionnaires aux niveaux communautaires, provinciaux et nationaux, pour leur permettre de prendre des décisions fondées sur des éléments probants lors de l'allocation des ressources pour le développement du sport.

L'information ainsi obtenue devait nous permettre de mieux comprendre le paysage de la formation des entraîneurs au niveau postsecondaire, notamment les paramètres des fonctions de l'entraîneur, les investissements financiers consentis par les institutions, ainsi que le nombre de femmes et d'hommes embauchés dans des rôles d'entraîneur dans l'ACSC et dans d'autres domaines du système sportif canadien.

Les données ont été recueillies au moyen d'un sondage en ligne envoyé aux membres dans cinq associations provinciales de sport collégial (APSC) à travers le Canada : Colombie-Britannique, Alberta, Québec, Ontario et la région atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard). Les répondants étaient libres de répondre au sondage en français ou en anglais. Toutes les communications touchant au sondage ont été réalisées en français et en anglais. **Au total, le taux de réponse des APSC a été de 58,4%.**

Données sur la formation des entraîneurs

1. Nombre de répondants

- 52 membres de l'ACSC sur 89 qui participent aux programmes de sport de l'ACSC ont répondu
- Les membres sont répartis dans cinq associations provinciales de sport collégial (APSC).

L'ACSC soutient et sert plus de 9 000 athlètes intercollégiaux, plus de 700 entraîneurs et au-delà de 150 administrateurs sportifs. Pour obtenir des données valables sur le paysage actuel, il était essentiel que les résultats reflètent la majorité de nos membres. Au total, le taux de réponse de la part des cinq APSC réunies a été de 58,4 %.

2. Données démographiques sur les entraîneurs

- Il y a plus de 700 postes d'entraîneurs, depuis les bénévoles jusqu'aux contractuels à temps plein
- La plupart des entraîneurs sont des hommes; ceux-ci occupent 88 % des postes d'entraîneurs chefs déclarés

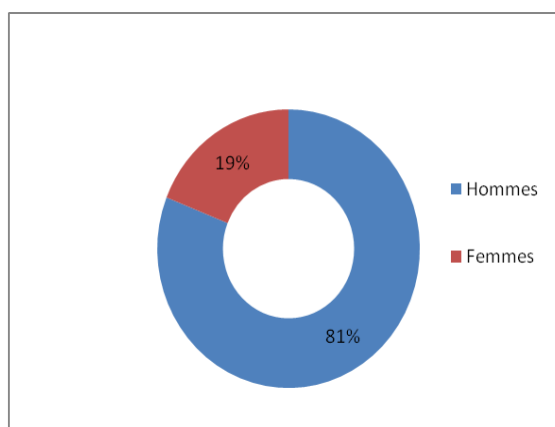
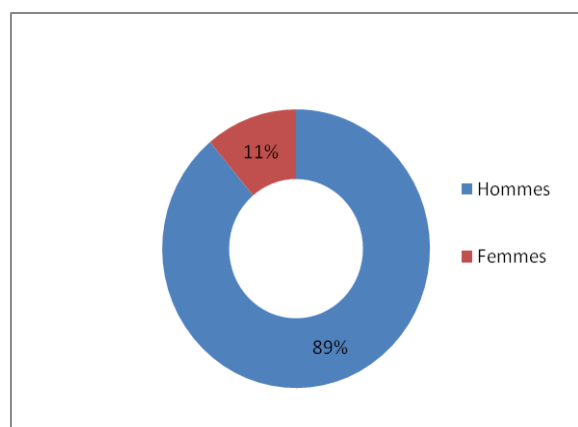
Tableau 1 : Nombre d'entraîneurs dans l'ACSC			
Sport	Chefs	Adjoints	Total
Soccer masculin	50	48	98
Soccer féminin	48	46	94
Basketball masculin	58	54	112
Basketball féminin	53	50	103
Volleyball masculin	44	42	86
Volleyball féminin	48	45	93
Badminton mixte	21	23	44
Golf	34	29	63
Course cross-country	34	29	63
	356	337	693

Source : Question 4 et 5 – Sondage sur la formation des entraîneurs de l'ACSC 2011

3. Sexe des entraîneurs

- 81% des entraîneurs chefs d'équipes féminines sont des hommes
- Les femmes occupent 33 % des postes d'entraîneurs adjoints (d'équipes féminines)

Figure 1 : Sexe des entraîneurs chefs Figure 2 : Sexe des entraîneurs chefs d'équipes féminines



Source : Sondage sur le perfectionnement des entraîneurs de l'ACSC 2011, question 4

La plus forte proportion de femmes entraîneuses chefs à la tête d'équipes féminines se retrouvait au basketball (26,53 %), suivie du volleyball (17,39 %) et du soccer (14,58 %). Ces chiffres dénotent la pénurie de femmes entraîneuses chefs dans l'ACSC et viennent confirmer davantage la nécessité de mettre sur pied des programmes de formation, comme le Programme d'apprenties entraîneuses (PAE) pour aider les femmes entraîneuses à parfaire leurs connaissances, leurs compétences et, avant tout, leur niveau d'expérience.

Tableau 2 : Sexe des entraîneurs chefs à chaque institution				
	Hommes	Femmes	Nombre de réponses	% de femmes
Soccer masculin	50	0	50	
Soccer féminin	41	7	48	14.58
Basketball masculin	58	0	53	
Basketball féminin	39	13	49	26.53
Volleyball masculin	43	0	39	
Volleyball féminin	38	8	46	17.39
Badminton, mixte	21	2	23	
Golf	29	5	34	
Course cross-country	22	9	31	

Source : Question 4 – Sondage sur le perfectionnement des entraîneurs de l'ACSC 2011

4. Recrutement des entraîneurs

- Les sites Web collégiaux constituent la méthode par excellence pour le recrutement des entraîneurs chefs
- 76 % des membres s'adressent à leurs collègues pour obtenir des recommandations pour l'embauche des entraîneurs adjoints

5. Certification des entraîneurs

L'ACSC appuie les valeurs de la formation des entraîneurs au moyen de la mise en œuvre de politiques relatives aux niveaux minimums de certification pour les entraîneurs chefs et adjoints aux championnats canadiens. Conformément à l'article 7, sections 5.6.1 et 5.6.3 du Code de fonctionnement de l'ACSC, il est stipulé que « Les entraîneurs chefs participant aux championnats de l'ACSC doivent être détenteurs d'une certification de niveau II du PNCE. Et il est « Recommandé que les entraîneurs adjoints participant aux championnats de l'ACSC soient détenteurs d'une certification de niveau I du PNCE ». En outre, si les entraîneurs ont été entraîneurs chefs pendant cinq ans, il est recommandé qu'ils acquièrent une certification de niveau III, mais s'ils ne l'ont été que trois ans, de niveau II.

Le sondage a permis de noter ce qui suit :

Entraîneurs chefs

- La plupart des entraîneurs chefs (51,7 %) détiennent une certification minimale de niveau II du PNCE
- En tête en ce qui a trait à l'engagement à l'égard de la certification, on retrouve les entraîneurs de volleyball féminin, soit 60,5 % des entraîneurs interrogés détenant une certification de niveau III du PNCE ou supérieur.
- Les entraîneurs de soccer masculin et féminin viennent au deuxième rang pour les qualifications, soit 69 % et 79 % respectivement détenant une certification de niveau III du PNCE ou supérieur. Le basketball masculin et féminin ainsi que le volleyball masculin sont en moyenne de niveau I – II.

Entraîneurs adjoints

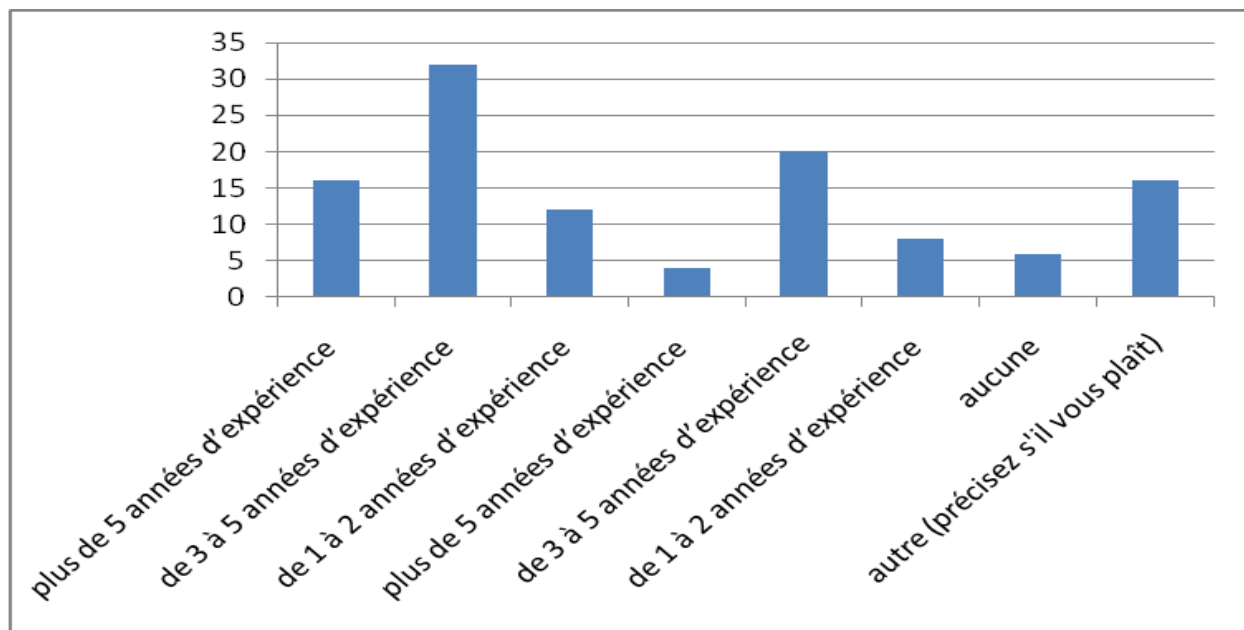
- 64 % des membres interrogés n'exigent aucune certification pour entraîneurs adjoints.

6. Expérience des entraîneurs

- 35 % des membres exigent de 3 à 5 ans d'expérience comme entraîneur chef lors de l'embauche d'entraîneurs chefs
- 19 % exigent de 3 à 5 ans d'expérience comme entraîneur (entraîneur chef ou adjoint)
- 62 % des répondants n'exigent pas de leurs entraîneurs adjoints une expérience préalable comme entraîneurs
- 96,4 % des entraîneurs chefs et 90,9 % des entraîneurs adjoints travaillent aussi comme entraîneurs dans d'autres domaines du système sportif canadien

Le graphique ci-dessous expose l'éventail de qualifications / d'expérience d'entraîneur qu'exigent les institutions membres pour un poste d'entraîneur chef.

Figure 3 : Expérience préalable des entraîneurs candidats



7. Embauche et traitement des entraîneurs

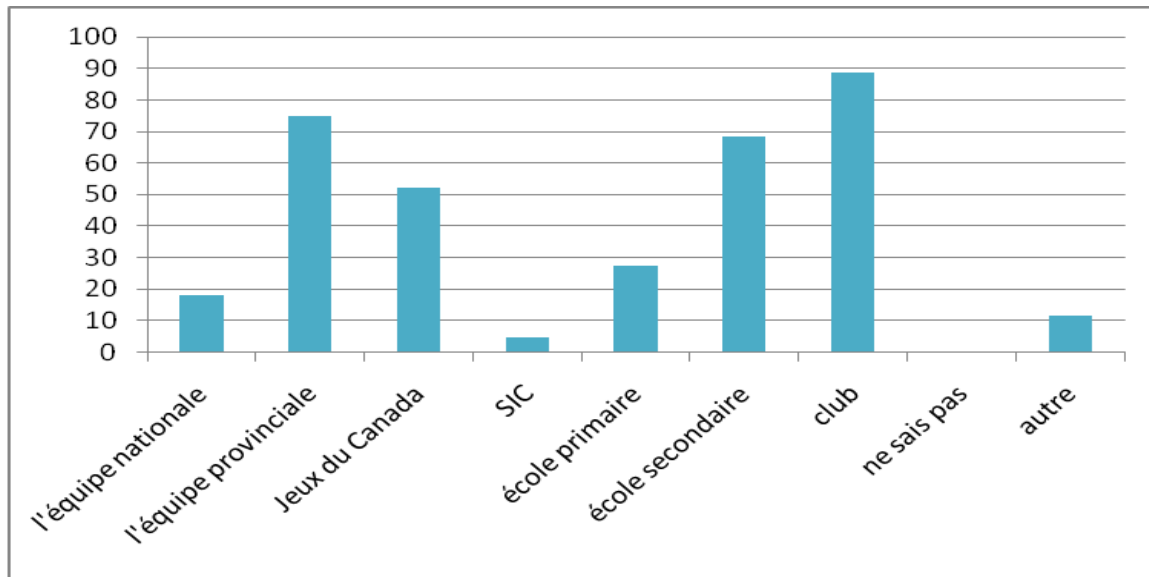
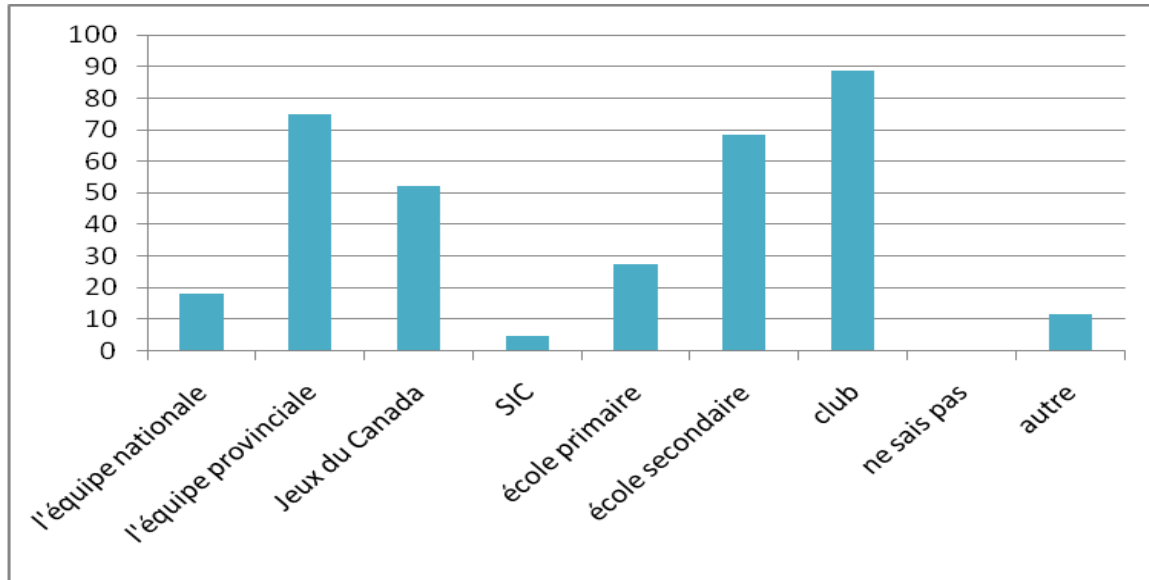
- 62 % des entraîneurs chefs touchent moins de 10 000 \$ par année
- Les entraîneurs à temps plein se retrouvent le plus souvent au basketball masculin (7 %) et au basketball féminin (4 %), ainsi qu'au volleyball masculin (11 %)

Figure 5 : Traitements des entraîneurs chefs à l'ACSC

Sport	>10 k\$	% >10 k\$	<10 k\$	% <10 k\$	0 \$	Total des réponses
Soccer masculin	11	22 %	39	78 %		50
Soccer féminin	12	25 %	36	75 %		48
Basketball masculin	33	57 %	25	43 %		58
Basketball féminin	28	53 %	25	47 %		53
Volleyball masculin	25	57 %	19	43 %		44
Volleyball féminin	23	48 %	24	50 %	1	48
Badminton, mixte	2	10 %	19	90 %		21
Golf	2	6 %	28	82 %	4	34
Cross-country	1	3%	27	79%	6	34

8. Contribution des entraîneurs envers le système sportif canadien

Les tableaux qui suivent montrent la participation des entraîneurs chefs et des entraîneurs adjoints de l'ACSC dans le système sportif canadien.



Discussion et résumé

1. Perfectionnement des entraîneurs à l'Association canadienne du sport collégial (ACSC)

Dans le cadre du dernier plan triennal de l'ACSC, le perfectionnement des entraîneurs a été identifié comme un domaine stratégique devant déboucher sur des actions et des plans. Les résultats du présent sondage indiquent qu'il reste au moins trois domaines de préoccupation qui doivent être pris en considération dans le perfectionnement des entraîneurs au cours du prochain plan triennal, soit le déséquilibre dans la répartition des sexes pour les postes d'entraîneur chef, les niveaux de certification et exigences des entraîneurs actuels, ainsi que la rémunération des entraîneurs.

Déséquilibre dans la répartition des sexes aux postes d'entraîneur chef

Le Programme d'apprenties entraîneures de l'ACSC, qui fonctionne depuis sept ans, a eu pour objectif de créer des possibilités d'entraîneurs et du perfectionnement professionnel pour les femmes de façon que le nombre de femmes dans des postes d'entraîneur chef augmente dans tous les sports de l'ACSC. Bien qu'il semble que le programme ait accru le nombre de femmes dans des postes d'entraîneur adjoint, il est clair que les femmes sont nettement sous-représentées dans des postes d'entraîneur chef dans l'ACSC (seulement 11 % des entraîneurs chefs sont des femmes). Bien qu'on retrouve un pourcentage plus élevé de femmes à des postes d'entraîneur adjoint, il semble qu'elles ne sollicitent pas de postes d'entraîneur chef ou ne sont pas sélectionnées. Les rapports indiquent que 67 % des membres qui ont répondu exigent entre 1 et 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le processus d'embauche d'entraîneurs chefs. Par conséquent, un écart existe pour une femme dans un poste d'entraîneur adjoint et l'accès à un poste d'entraîneur chef, car cette qualification ne peut être satisfaite.

Les méthodes de recrutement des entraîneurs chefs révélés dans le présent sondage peuvent aussi nécessiter une plus grande attention. La plupart des administrateurs demandent à leurs collègues des recommandations, placent des annonces sur les sites Web collégiaux ou font paraître des offres d'emploi dans les journaux. Il se peut que ces méthodes négligent les candidats se trouvant dans les institutions membres et éliminent la possibilité qu'un entraîneur chef soit issu des rangs d'entraîneur adjoint.

Certification des entraîneurs chefs et adjoints dans l'ACSC

Près de la moitié (48 %) des entraîneurs chefs notés dans le sondage sont détenteurs d'une certification de niveau III ou supérieur. Les résultats du sondage indiquent aussi qu'environ 37 % des entraîneurs chefs détiennent une certification de niveau I ou II et que 15 % n'ont aucune certification. Comme l'ACSC exige qu'il y ait au moins un entraîneur de niveau II à un championnat canadien, ces derniers pourcentages semblent surprenants. Cela pourrait s'expliquer par la difficulté à embaucher un entraîneur possédant une certification plus élevée dans un endroit particulier, ou cela peut indiquer que l'organisation de cours de perfectionnement professionnel pour entraîneurs est un processus difficile car les cours de certification semblent difficiles à trouver. C'est certainement l'expérience des apprenties entraîneures dans le Programme d'apprenties entraîneures (PAE). Étant donné que le perfectionnement professionnel

constitue une condition de financement, la certification est importante. Certains cours du PNCE sont prévus mais annulés étant donné le faible nombre d'inscriptions, certains sont prévus les fins de semaine de compétition, et plusieurs se donnent à des endroits inaccessibles. Il est possible qu'un plus grand nombre d'options en ligne soit nécessaire.

De toute façon, l'ACSC se rend bien compte de la nécessité de continuer à insister sur la formation des entraîneurs et l'accès à des possibilités de certification.

2. Rémunération des entraîneurs

Le sondage a révélé toute une gamme de contrats d'emploi pour les entraîneurs chefs à l'ACSC, depuis les entraîneurs chefs à temps plein jusqu'aux bénévoles. Seulement 3 % des entraîneurs chefs sont embauchés à temps plein pour des fonctions d'entraîneur uniquement. Un autre 10 % sont employés à temps plein, mais ont d'autres responsabilités en plus de leur poste d'entraîneur chef. Une majorité (environ 63 %) d'entraîneurs chefs sont embauchés à temps partiel et touchent moins de 10 000 \$ pour leurs fonctions d'entraîneur. Il s'agit d'un facteur significatif lorsqu'on considère le temps et l'énergie qu'exige le poste d'entraîneur chef. Pour les activités qui durent toute l'année scolaire (et souvent durant la période de mai à août) lorsqu'on considère le recrutement et le développement des compétences, cette rémunération peut être considérée extrêmement faible. En fait, l'emploi du terme « honoraires » peut être considéré comme très descriptif car ce type de rémunération n'a rien à voir avec les exigences de la tâche, mais constitue plutôt une forme de remerciements pour le travail accompli. Pour les entraîneurs chefs au niveau collégial, cela pourrait être vu comme une circonstance inhabituelle, étant donné qu'un niveau élevé de compétition commanderait les services d'un entraîneur professionnel. Dans ce cas, nous en avons plusieurs qui fonctionnent à titre d'entraîneurs chefs, mais qui ne sont pas rémunérés de manière adéquate. Cette situation risque de causer un roulement dans les postes d'entraîneur chef et pourrait être interprétée comme une forme de dissuasion pour ceux qui sont intéressés à poursuivre une carrière d'entraîneur dans l'ACSC. En raison de contraintes budgétaires dans l'enseignement postsecondaire, cette question semble particulièrement difficile à résoudre, mais doit demeurer à l'avant-plan pour faire en sorte que l'Association se dote d'entraîneurs compétents.

3. Les entraîneurs de l'ACSC et leur participation dans le système sportif canadien

En plus des entraîneurs chefs qui apportent expertise et leadership à l'ACSC, le présent sondage révèle qu'une proportion étonnante (96 %) détiennent aussi des postes d'entraîneurs dans d'autres secteurs du système sportif canadien (organismes nationaux de sport, organismes provinciaux de sport, Jeux du Canada, Sport interuniversitaire canadien (SIC), écoles primaires, écoles secondaires ou système de club). On ne saurait minimiser cette immense contribution envers le perfectionnement des athlètes au Canada. De même, la contribution financière (bien que limitée en raison des contraintes budgétaires) aux

entraîneurs du système postsecondaire collégial constitue un stimulant significatif pour les entraîneurs chefs qui contribue à la croissance et à un niveau d'expérience précieux dans plusieurs autres domaines du processus sportif au pays.

94% des membres interrogés ont déclaré que leurs entraîneurs adjoints sont actifs dans d'autres secteurs du système sportif canadien. Ensemble, ces pourcentages sont très significatifs.

4. Influence du Programme d'apprenties entraîneures (PAE) de l'ACSC

Plus de la moitié des répondants au sondage ont été actifs au PAE au cours des six dernières années, avec 23 apprenties participant à leurs programmes. Plus de la moitié de ces apprenties ont été actives tant dans le programme collégial que dans d'autres secteurs du système sportif (ONS, OPS, Jeux du Canada, système scolaire et système de club). Parmi les répondants qui ont fait participer les apprenties à leurs programmes, 35 % ont déclaré qu'un ou deux de leurs entraîneurs adjointes étaient d'ex-apprenties dans le PAE. Si les apprenties issues de leurs programmes ne faisaient pas maintenant partie de leurs programmes, elles sont surtout des entraîneures dans les systèmes scolaires ou de club et principalement dans des rôles d'entraîneures adjointes. Les efforts de l'ACSC à préparer des entraîneures chefs semblent être efficaces à placer des femmes à des postes d'entraîneures adjointes, mais les exigences recherchées pour des postes d'entraîneures chefs nécessitent souvent de l'expérience comme entraîneure adjointe, qu'elles n'ont pas. Cette lacune doit être abordée afin d'augmenter le nombre de femmes dans des postes d'entraîneures chefs.

Il convient également de mentionner l'effort et l'expertise de l'entraîneur mentor qui guide l'apprentie à travers le processus d'entraîneur. Cette contribution au développement des entraîneures dans l'ACSC et au système sportif en général est importante.

5. Préparation des entraîneurs dans l'ACSC pour le système sportif canadien

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'ACSC offre un environnement qui encourage la formation des entraîneurs et le perfectionnement professionnel. Les répondants ont indiqué que 48 % des entraîneurs chefs sont détenteurs d'une certification de niveau III ou mieux, et que 37 % ont la certification de niveau I ou II. Le sondage a aussi révélé qu'environ 61 % des entraîneurs adjoints dans l'ACSC ont la certification de niveau I ou II. En facilitant cette quantité de formation et de certification des entraîneurs, de pair avec la participation de la plupart de ces entraîneurs dans d'autres aspects du système sportif canadien, l'ACSC fournit d'extraordinaires contributions à la formation des entraîneurs à la grandeur du pays.

Sandra Murray-MacDonell, directrice générale
Elise Le Brun, membre de la direction – Développement du sport
Yvonne Becker, présidente, comité des apprenties entraîneures